

MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL – PROFIL RECHERCHE

Guide du mémoire

Édition : janvier 2015
Révision J. Parenteau août 2016

Table des matières

1. LA FORMATION RECHERCHE DE 2e CYCLE	3
1.1. Définition et place du profil recherche dans le programme de 2e cycle	3
2. OBJECTIFS	4
2.1. Les objectifs généraux du profil recherche sont:.....	4
2.2. Les objectifs spécifiques.....	4
3. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE	4
3.1. Le choix du directeur et le formulaire d'inscription du sujet de recherche.....	5
3.2. Des premiers jalons	
3.3. Le cours TRS8210 <i>Méthodologie de recherche et travail social</i>	5
3.4. Le Projet de mémoire - TRS8810.....	6
3.5. Le comité de mérite scientifique	6
3.6. Le certificat d'éthique	7
3.7. Le Séminaire de mémoire - TRS8820	8
3.8. Le mémoire.....	8
3.8.1. Les normes de rédaction.....	9
3.8.2. Rôles et responsabilités des acteurs concernés	9
3.8.3. Dépôt du mémoire	10
4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PROJET DE MÉMOIRE ET DU MÉMOIRE....	11
4.1. Mémoire	10
4.1.1 Critères de recommandation quant à l'acceptation du mémoire	11
4.1.2 Critères d'attribution de la mention	12
5. AUTRES ÉLÉMENTS	13
Considérations particulières	13
5.1. Rédaction dans une langue autre que français	13
5.2. Mémoire collectif	13
5.3. Mémoire par articles	13
Annexe I	14
Annexe II	16
Annexe III.....	18
Annexe IV	19

1. LA FORMATION RECHERCHE DE 2^e CYCLE

1.1. Définition et place du profil recherche dans le programme de 2^e cycle

Le programme de maîtrise en travail social offre un profil recherche menant à la réalisation d'un mémoire. L'étudiante ou l'étudiant inscrit au profil recherche doit compléter une scolarité de 18 crédits de cours, soit 9 cr. de cours obligatoires et 9 cr. de cours optionnels. La réalisation des différentes activités reliées au mémoire (projet de mémoire, séminaire et mémoire) cumule 27 crédits, en 6 trimestres continus pour les études à temps plein et en 12 trimestres continus pour les études à temps partiel, ce qui définit une date de fin de programme prévue dans chaque dossier étudiant. Lorsque l'étudiante ou l'étudiant ne termine pas son programme au trimestre prévu, elle ou il doit déposer une demande de prolongation signée de sa directrice ou son directeur de recherche auprès du Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE), accompagnée d'un court texte explicatif et d'un nouvel échéancier de réalisation pour pouvoir éventuellement déposer son mémoire. Notez que toute prolongation entraîne des frais supplémentaires.

L'étudiante ou l'étudiant de programmes de cycles supérieurs choisit son régime d'études sans tenir compte du nombre de cours par trimestre puisque le régime d'études se veut déclaratoire et se définit par la moyenne des heures consacrées à ses études, selon l'étudiante ou l'étudiant, au cours d'un trimestre.

L'inscription à tous les trimestres est obligatoire, incluant les trimestres où l'étudiante ou l'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours, faute d'avoir obtenu les préalables ou parce que le cours prévu à son cheminement n'est pas offert au trimestre visé. Pour demeurer actif dans son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire, par le biais de l'assistante de gestion des études, soit en poursuite d'activités (ACT.REC), soit en poursuite de rédaction de mémoire (MEMOIRE), selon son cheminement.

Nonobstant le paragraphe qui précède, il est possible, à la suite d'une demande et entente avec le secrétariat et la direction du programme, pour des motifs jugés valables, de profiter d'une période d'absence autorisée pouvant aller jusqu'à 3 sessions consécutives ou non, durant laquelle le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant n'est plus actif à l'Université et où ses frais de scolarité sont suspendus sans que pour autant elle soit exclue du programme. (Règlement 8, article 4.7). Durant cette absence, l'étudiante ou l'étudiant ne peut cependant bénéficier des services de l'Université (bibliothèque, prêt de matériel audiovisuel, etc.) ni avoir recours à l'encadrement offert par l'École de travail social (ex. rencontre avec son directeur ou sa directrice de recherche).

2. LES OBJECTIFS

Le profil recherche vise à former des personnes capables d'allier intervention sociale et recherche afin de faire face aux nouveaux enjeux sociaux. Il s'articule autour du développement et de la consolidation des pratiques d'intervention dans un contexte d'urbanité et de diversité culturelle et sociale. Le mémoire peut être de type fondamental, expérimental ou appliqué. L'étudiante ou l'étudiant peut procéder par méthodologie qualitative ou quantitative ou utiliser une autre stratégie de recherche appropriée (évaluation, recherche-action, etc.)

2.1. Les objectifs généraux du profil recherche sont:

- d'approfondir un champ spécifique du travail social en privilégiant une lecture globale des enjeux;
- d'approfondir ses connaissances au niveau de la recherche en travail social et de les intégrer dans l'articulation et la réalisation d'un projet personnel;
- d'acquérir des capacités de recherche et d'analyse qui tiennent compte des rapports sociaux de classe, de genre, interethniques et intergénérationnels et de leur interaction dans un contexte multiculturel;
- de développer une pratique réflexive qui favorise l'appropriation et l'articulation critique de différents types de savoirs;
- de développer ou de mettre en œuvre des projets novateurs par la réalisation d'une démarche de recherche.

2.2. Les objectifs spécifiques visent la capacité :

- de maîtriser les différentes étapes du processus de recherche, allant de la définition d'une problématique, l'articulation d'un cadre théorique et méthodologique, à la cueillette de données et à leurs interprétations;
- de comprendre, analyser et commenter des articles scientifiques de recherche;
- de faire une analyse des différents problèmes sociaux et de la mettre en lien avec une méthodologie de recherche pertinente par l'acquisition de connaissances spécifiques (théorique et méthodologique) en recherche sociale;
- de transmettre et diffuser ses résultats de recherche auprès de divers publics.

3. LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE

La réalisation du mémoire s'inscrit dans un cheminement continu qui implique différentes étapes concrètes. Le tableau I (Voir annexe I) présente les documents écrits qui balisent la démarche.

3.1. Le choix de la direction de recherche et le formulaire d'inscription du sujet de recherche

La directrice ou le directeur de recherche est la personne responsable d'encadrer l'étudiante ou l'étudiant dans l'ensemble de la démarche de recherche. Il est donc la ressource principale à laquelle l'étudiante ou l'étudiant doit se référer. La directrice ou le directeur de recherche accompagne l'étudiante ou l'étudiant dans l'élaboration et la réalisation de son projet de recherche ainsi que lors de la rédaction du mémoire. Il autorise le dépôt du mémoire et supervise les corrections exigées par le jury d'évaluation.

Dans tous les cas, la directrice ou le directeur de mémoire est un professeur(e) de l'École de travail social. Elle ou il peut être accompagné(e) d'une co-directrice ou co-directeur. La personne qui co-dirige peut-être de l'extérieur de l'École, mais doit être habilitée à diriger un mémoire. Elle apporte un encadrement à l'étudiante ou l'étudiant tant dans ses démarches que dans sa réflexion. Les co-directrices et les co-directeurs ne comptent que pour un évaluateur au moment de l'évaluation du projet et du mémoire de l'étudiante ou de l'étudiant..

De façon générale, l'étudiante ou l'étudiant à temps plein bénéficie de trois sessions pour choisir sa directrice ou son directeur de mémoire. Mais compte tenu de la structure de programme actuel, nous recommandons que l'étudiante ou l'étudiant choisisse son directeur ou sa directrice au début de la session d'hiver.

Pour faire le choix de la directrice ou du directeur, nous suggérons de consulter la liste de disponibilité des professeurs (site WEB). Parmi ceux et celles disponibles, il est important de sélectionner les professeur(e)s qui sont le plus près de votre objet d'études. Le premier contact avec une ou un professeur(e) doit être fait à titre exploratoire. Il permet de vérifier minimalement les intérêts et les compatibilités et laisse à chacun la liberté d'accepter ou de refuser la proposition de direction d'étude. Il faut cependant être clair avec la ou le professeur(e) et lui indiquer si vous avez l'intention de contacter d'autres professeurs.

Une étudiante ou un étudiant peut, pour tout motif jugé valable par le SCAE, obtenir une autorisation de changer de direction de recherche. Dans ce cas, elle ou il dispose d'une période de trois mois pour faire approuver son nouveau choix. L'étudiante ou l'étudiant doit consulter la direction de programme si elle ou il désire changer de direction de recherche.

Le formulaire pour le choix d'une directrice ou d'un directeur (co-directrice - codirecteur s'il y a lieu) de recherche et du dépôt du sujet de recherche doit être complété avant la troisième inscription au programme si cette personne poursuit des études à temps complet ou, au plus tard, avant sa sixième inscription si elle poursuit des études à temps partiel. Ce formulaire est disponible au secrétariat de la maîtrise et doit être signé par la directrice et le directeur de recherche (ainsi que la co-directrice ou le co-directeur s'il y a lieu) et sert à préciser le sujet de recherche de

l'étudiante et de l'étudiant. Ce même formulaire sert également de contrat de supervision officiel entre l'étudiante ou l'étudiant et la personne qui dirige son mémoire.

3.2. Des premiers jalons

Dès le début de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant peut commencer à travailler sur les idées centrales de son mémoire. Les cours du tronc commun contribueront à jeter ses premiers jalons. Dans le cours TRS 8200 - *Connaissance et travail social*, l'étudiante ou l'étudiant commence à définir les orientations théoriques pouvant soutenir son projet de recherche. Dans le cours TRS 8205 - *Méthodologie de recherche et travail social I*, l'étudiante ou l'étudiant commence à définir et mettre en contexte le problème social qui sera au centre de son projet de mémoire.

3.3. Le cours TRS 8210 *Méthodologie de recherche et travail social II*

Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant pourra approfondir comment se structure une recherche et pourra par le fait continuer à clarifier différents aspects de son projet de mémoire.

3.4. Le projet de mémoire - TRS8810 (préalables TRS8205; TRS8210)

Cette activité individuelle de 6 crédits permet à l'étudiante ou l'étudiant d'amorcer la rédaction du cadre théorique et méthodologique du mémoire. Ce document d'environ 30 pages, excluant la bibliographie et les annexes, comprend la problématique, la recension des écrits sur le sujet, les questions de recherche, les objectifs de recherche, le cadre théorique, la méthodologie projetée et les considérations éthiques à prendre en compte (Voir annexe III). À cette fin, les cours du tronc commun TRS 8200 - *Connaissance et travail social* et TRS 8205- *Méthodologie de recherche et travail social I* et le TRS 8210 - *Méthodologie de recherche et travail social II* précéderont l'élaboration du projet de mémoire. C'est à l'intérieur de ces cours que l'étudiante ou l'étudiant réfléchit aux perspectives théoriques et à la démarche méthodologique qu'elle ou qu'il envisage.

Le projet de mémoire est évalué par le directeur ou la directrice de mémoire en fonction de la capacité de l'étudiante à problématiser son sujet, à articuler un cadre théorique et à circonscrire les différentes étapes de réalisation de sa démarche (méthodologie, collecte de données, analyses). Cette activité est notée selon la notation littérale de l'École de travail social en vigueur depuis janvier 2004.

3.5. Le comité de mérite scientifique

À son terme, le projet de mémoire doit être déposé à la directrice ou au directeur de recherche afin d'obtenir l'autorisation de le présenter au comité de Mérite scientifique, qui siège à des dates précises et présentées au calendrier trimestriel du SCAE en début de trimestre.

Pour connaître ces dates, l'étudiante ou l'étudiant peut se référer au site internet de l'École, sous la rubrique [Étudiant.e.s et 2^e cycle et propédeutique de la maîtrise en travail social](#) (voir Calendrier des rencontres du Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) et dates du Mérite scientifique)

La procédure et les critères du Mérite scientifique sont également détaillés et présentés sur le site de l'École, sous la rubrique [Étudiant.e.s, 2^e cycle et propédeutique de la maîtrise en travail social – Procédure d'évaluation du Mérite scientifique](#)

L'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas complété son projet de mémoire dans le trimestre courant doit communiquer avec l'assistante de gestion des études pour s'inscrire en poursuite d'activité de recherche (ACTIVIT) et conserver ainsi le droit de présenter son projet de mémoire au trimestre suivant.

3.6 Le certificat d'éthique (CERPE)

La procédure d'évaluation du mérite scientifique consiste, pour l'étudiante ou l'étudiant, à déposer un projet écrit et à le présenter oralement devant un comité formé de trois personnes (ci-après le Comité). À la suite de quoi, le SCAE reconnaît ou non le mérite scientifique et, s'il y a lieu, autorise l'étudiante ou l'étudiant à s'engager dans une demande d'approbation éthique.

Avant d'entreprendre sa cueillette de données, l'étudiante ou l'étudiant doit compléter le formulaire d'approbation déontologique qui sera soumis au SCAE (sous-comité d'évaluation et d'admission). Avant de compléter sa demande, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre la formation en ligne (<http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/tutorial/>).

Ce document doit exposer les modalités de cueillette des données, notamment en ce qui a trait aux critères de sélection et de recrutement des sujets humains. L'étudiante ou l'étudiant doit aussi expliquer comment elle ou il va s'assurer de respecter les règles de consentement libre et éclairé et de confidentialité.

Les comités d'éthique de la recherche, a doté le site du CERPE 4 d'une application Web pour la soumission de demande d'approbation éthique ; Elle ou il doit compléter le formulaire approprié sur le site du CERPE qu'elle ou qu'il trouvera en suivant ce lien: [Demande d'approbation éthique d'un projet de recherche en ligne](#). Comme prévu par les règlements de l'UQAM, avant d'être examinés par un CERPE, les projets des étudiantes, des étudiants doivent obtenir une approbation scientifique du SCAE (la tâche peut être déléguée) de leur programme. Comme c'est le cas avec les demandes d'approbation éthique papier, votre signature est nécessaire pour attester que l'approbation scientifique a bel et bien été obtenue et qu'une évaluation éthique est requise. Cependant, pour les demandes d'approbation en ligne, c'est en répondant à un courriel, plutôt qu'en signant le formulaire, que vous indiquez au CERPE que les conditions sont respectées.

Les comités d'éthique accepteront encore les demandes papier pendant l'automne, puisque certaines étudiantes, certains étudiants ont déjà entamé leur demande de cette façon; ils fonctionneront donc avec deux systèmes pendant les prochains mois.

À la fin de la présentation, le comité de mérite scientifique transmet verbalement ses commentaires et le résultat de la présentation à l'étudiante ou l'étudiant. Les membres du comité compléteront une fiche d'évaluation pour chaque présentation qui sera transmise par l'assistante de gestion des études par le biais du courriel UQAM à l'étudiante ou l'étudiant dans les jours qui suivent la présentation. Cette fiche d'évaluation signée par la directrice du programme, servira d'autorisation dans la demande de certificat d'éthique de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce même courriel, l'assistante de gestion des études invitera l'étudiante ou l'étudiant à lui confirmer sa volonté de l'inscrire aux *TRS 8820 Séminaire de mémoire* et *TRS 8825 Mémoire*.

3.7. Le Séminaire de mémoire - TRS 8820

Afin de faciliter l'avancement de la démarche de recherche, une fois le projet de mémoire approuvé, le cours TRS 8820 - *Séminaire de mémoire* offre un soutien à l'étudiante ou l'étudiant dans la réalisation du mémoire. Le projet de mémoire doit être terminé ou sur le point de l'être. Dans ce dernier cas, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir l'autorisation du comité de mérite scientifique pour suivre le séminaire. De fait, l'étudiante ou l'étudiant ne peut s'inscrire aux cours TRS 8820 et TRS 8825 par lui-même, elle ou il doit communiquer avec l'assistante de gestion de programme qui s'assurera que tous les cours sont suivis et que l'étudiante ou l'étudiant a réussi sa présentation devant le comité de mérite scientifique avant de procéder à l'inscription.

D'une valeur de 3 crédits, ce séminaire se déroule durant deux sessions consécutives. Le séminaire de mémoire permet à l'étudiante ou l'étudiant d'échanger sur sa démarche de recherche, dans un contexte qui facilite la réflexion sur les perspectives théoriques et méthodologiques de la recherche en travail social.

L'étudiante ou l'étudiant doit y faire état de l'évolution de son mémoire, soulever les questionnements (doutes) et les réflexions qui alimentent la réalisation du processus de recherche. L'étudiante ou l'étudiant doit aussi critiquer et bonifier de son analyse et de son point de vue les projets de ses collègues. Cette démarche participative et critique a pour but de créer une «communauté scientifique» et un climat d'échange qui assurent une continuité dans le déroulement et l'avancement du mémoire de chacun.

3.8. Le mémoire

La rédaction du mémoire et son dépôt constituent l'aboutissement de la démarche de recherche. D'une valeur de 18 crédits, ce travail de recherche constitue la modalité d'obtention du grade de maîtrise à l'intérieur du profil recherche. À travers le cheminement du mémoire, l'étudiante ou l'étudiant fait la démonstration d'aptitudes pour mener une activité de recherche rigoureuse, cohérente et pertinente aux

contextes du travail social. Ce document est un exposé écrit d'habituellement plus de 100 pages excluant la bibliographie et les annexes, qui fait la présentation des résultats d'un travail de recherche. Les différentes étapes de la démarche de recherche spécifique au projet de l'étudiante sont à déterminer et à valider avec le ou les professeurs qui dirigent son mémoire. Les cours de méthodologie de la recherche et le Séminaire de mémoire accompagnent la réalisation du mémoire, permettent de discuter des choix et d'alimenter les réflexions, mais les décisions se prennent par l'étudiante ou l'étudiant avec la ou les personnes qui dirigent son mémoire.

3.8.1. Les normes de rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé selon les normes de rédaction et de présentation du *Guide des mémoires et des thèses* (2016) de l'UQAM. L'annexe IV du présent document présente les sections exigées dans la rédaction d'un mémoire.

3.8.2. Rôles et responsabilités des acteurs concernés

Comme il s'agit d'un projet propre à l'étudiante ou à l'étudiant, la responsabilité lui revient de construire progressivement son projet, lequel est encadré et guidé par le ou les professeur(e)s qui la ou le dirigent en fonction de ses besoins.

3.8.2.1. L'étudiante ou l'étudiant chercheur

Elle ou il est le principal acteur de la démarche de réalisation du mémoire. À ce titre elle ou il doit :

- définir ses intérêts de recherche, le sujet envisagé et ce, au plus tôt durant sa formation;
- choisir de façon proactive, la personne qui dirigera et co-dirigera (si requis) en scrutant les champs d'intérêts des professeur(e)s et en prenant contact avec cette personne pour discuter des possibilités de supervision;
- remplir le formulaire d'inscription du sujet de recherche;
- organiser et préparer les rencontres de supervision avec la ou les personnes qui dirigent son mémoire;
- travailler à remettre le projet de mémoire et les diverses étapes (chapitres) dans les délais prescrits ou entendus avec le directeur;
- soumettre une demande d'approbation déontologique du projet de mémoire de maîtrise et en respecter les conditions;
- entreprendre ses démarches de prises de contact avec les participantes, organismes, établissements ou autres selon le cas de la méthodologie de recherche choisie;
- s'inscrire à chacun des trimestres.

3.8.2.2. Le directeur ou la directrice de mémoire

Cette personne est responsable de l'encadrement de l'étudiante ou de l'étudiant dans ses démarches en vue du dépôt du mémoire. À ce titre, elle doit :

- aider l'étudiante ou l'étudiant à définir son projet de recherche;
- assister l'étudiante ou l'étudiant dans les différentes étapes et les difficultés rencontrées au cours de la démarche;
- guider l'étudiante ou l'étudiant au plan théorique et méthodologique;
- commenter les textes remis par l'étudiante dans des délais raisonnables, en respectant le mieux possible les délais convenus,
- autoriser ou non le dépôt des travaux de l'étudiante ou de l'étudiant reliés au mémoire.

3.8.2.3 La co-directrice, le co-directeur

Conjointement avec la directrice ou le directeur du mémoire, la personne qui co-dirige apporte un encadrement à l'étudiante ou l'étudiant tant dans ses démarches que dans sa réflexion.

Les professeur(e)s invité(e)s, substitués, associé(e)s ou extérieur(e)s à l'École peuvent codiriger un mémoire si l'étudiante ou l'étudiant et sa directrice ou son directeur le jugent à propos.

3.8.2.4. La direction du programme

La direction du programme est encadrée par le Règlement des études de cycles supérieurs (Règlement no 8) et a pour mandat spécifique dans ce cadre d'activité :

- d'assumer la gestion de ce ou ces programmes;
- de coordonner l'ensemble des activités académiques des étudiantes, étudiants, notamment leur choix de cours, en liaison avec les directions de recherche ou les tutrices, tuteurs;
- d'assumer les responsabilités qui lui sont dévolues par les règlements et les politiques de l'Université;
- d'effectuer ou de superviser les opérations administratives nécessaires au bon fonctionnement du ou des programmes.

3.8.3. Dépôt du mémoire

Avant le dépôt du mémoire, l'étudiante ou l'étudiant **doit faire compléter par sa directrice ou son directeur le formulaire d'autorisation de dépôt**. L'étudiante ou l'étudiant doit ensuite remettre ce formulaire complété et approuvé par la signature

du directeur ou de la directrice **avec quatre (4) exemplaires du mémoire (cinq (5), s'il y a co-direction), reliées et imprimées recto-verso à la direction du programme (assistante à la gestions des études)** . L'évaluation du mémoire par les membres du jury se fait de façon concomitante avec la lecture linguistique des belles pages effectuée par le relecteur linguistique de la Faculté, dont il recevra copie de l'assistante de gestion des études.

S'il s'agit du **dépôt final**, l'étudiante ou l'étudiant devra soumettre **deux (2) exemplaires non reliés, imprimés en recto seulement** (1 copie pour la bibliothèque de l'UQAM et une copie pour la Faculté des sciences humaines).

Il demeure à la discrétion de l'étudiante ou l'étudiant de déposer une copie reliée pour sa direction de recherche et sa codirection de recherche s'il y a lieu.

De plus, lors du dépôt final, un formulaire d'autorisation de publier, disponible au bureau de l'assistante de gestion des études, devra être signé avant la transmission du document final à la Faculté en vue de sa numérisation et de son dépôt à la bibliothèque.

4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉMOIRE

Mémoire

Le mémoire, une fois déposé avec le consentement du directeur ou de la directrice, est soumis à un jury d'évaluation composé d'au moins trois personnes dont la personne qui dirige ce mémoire. Les autres membres du jury dans le cas d'un mémoire de maîtrise sont choisis par le SCAE et la liste est transmise à l'assistante de gestion des études qui doit s'assurer de leur disponibilité et obtenir l'approbation du décanat avant la transmission des copies aux évaluatrices et évaluateurs désignés.

Chaque membre du jury d'évaluation a deux mois, à partir de la réception du texte, pour transmettre son évaluation au SCAE. Chaque évaluatrice et évaluateur doit, en toute confidentialité, remplir et retourner un formulaire «Évaluation d'un travail de recherche de cycles supérieurs», dans lequel sont indiquées la recommandation et la mention (s'il y a lieu), et l'accompagner d'un rapport critique écrit détaillé.

Les membres du jury doivent être unanimes quant à leur recommandation. La recommandation d'accepter le mémoire (avec ou sans corrections mineures) doit être accompagnée d'une mention : *excellente, très bien ou bien*. La mention ou note finale est attribuée par le SCAE après avoir fait la synthèse des évaluations.

Au retour de l'évaluation et des commentaires des membres du jury, l'étudiante ou l'étudiant dispose de deux (2) mois pour effectuer des corrections mineures et six (6) mois s'il s'agit de corrections majeures. Dans le cas de corrections majeures (six mois), l'étudiante doit s'inscrire à chaque session et doit obtenir l'autorisation écrite de son directeur ou de sa directrice pour déposer après corrections effectuées.

Dans l'éventualité d'un rejet du rapport, l'étudiante est exclue du programme. Elle ou il peut cependant faire appel selon certaines modalités définies dans le Règlement des études de cycles supérieurs.

4.1.1. Critères de recommandation quant à l'acceptation du mémoire

Les professeur(e)s de l'École de travail social s'entendent pour appuyer leur recommandation d'acceptation du mémoire sur les critères suivants.

Accepté définitivement

Le mémoire démontre une maîtrise suffisante du processus de recherche, et ce dans ses principales composantes, aux niveaux théorique et méthodologique. La recherche s'appuie sur une littérature suffisante, les choix théoriques et méthodologiques sont clairs, pertinents et bien appuyés. Les résultats sont bien présentés et reposent sur une analyse correcte du matériau. La discussion fait état d'éléments pertinents pour le travail social et ouvre des perspectives nouvelles. Tant au niveau de la forme que du fond, le document répond aux exigences de rigueur et de cohérence d'une recherche de deuxième cycle. L'étudiante ou l'étudiant n'a alors qu'à corriger les quelques fautes d'orthographe ou de syntaxe identifiées par les membres du jury.

Accepté avec corrections mineures

Le mémoire démontre une maîtrise insuffisante du processus de recherche ou un développement trop limité d'une ou deux de ses composantes principales, aux niveaux théorique, méthodologique ou de l'analyse des données. Les faiblesses identifiées ne compromettent pas la cohérence de la recherche. Par exemple, la problématique ou la recension des écrits doivent être bonifiées. Les choix théoriques et méthodologiques manquent de clarté; leur pertinence doit être davantage appuyée. Il y a un manque de rigueur dans le traitement et l'analyse des données. L'étudiante ou l'étudiant a deux mois pour apporter les corrections, lesquelles sont effectuées sous la supervision de la directrice ou du directeur de recherche.

Retourné à l'étudiante ou l'étudiant pour corrections majeures.

Le mémoire démontre une maîtrise nettement insuffisante des composantes principales du processus de recherche, tant au niveau théorique que méthodologique, lesquelles affectent la rigueur et la cohérence de la recherche et doivent être retravaillées de façon substantielle. L'étudiante ou l'étudiant a six mois pour poursuivre ses travaux de recherche et apporter les corrections majeures. Le mémoire revu et corrigé sera soumis à nouveau au même jury, soit à tous les évaluateurs et évaluatrices.

Refusé

Deux scénarios peuvent conduire à cette recommandation.

Le mémoire sera refusé si les lacunes, qui touchent à la fois le fond et la forme, sont à ce point importantes et généralisées qu'elles compromettent le

potentiel de reprise et de réussite. Les membres du jury jugent alors que l'étudiante ou l'étudiant risque d'investir encore beaucoup de temps et d'énergie, et ce sans succès. L'autre situation concerne des cas exceptionnels de plagiat ou de vices dans le processus de recherche, notamment au niveau de l'éthique ou de la falsification des données.

4.1.2 Les critères d'attribution de la mention

Lorsque l'évaluateur ou l'évaluatrice recommande l'acceptation du travail de recherche (avec ou sans corrections mineures), cette recommandation est accompagnée d'une mention (Excellent, Très bien, Bien). La mention est accordée en fonction du type de mémoire et d'un ensemble de critères relatifs au fond et à la forme du travail de recherche.

L'évaluation quant au fond porte sur le niveau d'autonomie intellectuelle démontrée par l'étudiante eu égard à la connaissance adéquate et critique du contexte théorique et pratique de sa recherche, à la maîtrise des approches méthodologiques adoptées et à la finesse de l'analyse et de l'interprétation des résultats. Elle reflète la contribution originale de la recherche au travail social.

L'évaluation quant à la forme porte sur la clarté, la précision et l'organisation du texte (chapitres, titres, sous-titres, etc.), l'utilisation appropriée et rigoureuse des tableaux/figures et des notes bibliographiques, de même que la qualité de la langue et le style d'écriture.

5. AUTRES ÉLÉMENTS

Considérations particulières

5.1. Rédaction dans une langue autre que français

Les travaux et le mémoire doivent être rédigés en français et être conformes aux règles de présentation en vigueur. Exceptionnellement et sur recommandation de la directrice ou du directeur du programme de maîtrise, approuvée par la direction de la Faculté des sciences humaines, l'étudiante ou l'étudiant peut être autorisé à rédiger son mémoire dans une langue autre que le français. Dans ce cas, le mémoire doit comprendre un résumé rédigé en français dans lequel sont exposées les idées maîtresses et les conclusions du travail.

5.2. Mémoire collectif

Dans certains cas, la faculté des sciences humaines peut, sur recommandation du Sous-comité d'admission et d'évaluation et du directeur de recherche, autoriser des étudiantes à présenter un mémoire collectif. Elle fixe alors les conditions à remplir.

5.3. Mémoire par articles

Les règles régissant le Mémoire par articles sont définies dans le Règlement sur les études de cycles supérieurs (Règlement #8) à l'annexe 1.

Annexe I

Synthèse des principales étapes de réalisation du mémoire (régime temps plein)

Périodes	Documents	Description	Acteurs impliqués
Première année; Sessions Automne Hiver	Formulaire d'inscription du sujet de recherche	Ce formulaire, disponible au secrétariat de la maîtrise, sert à préciser le sujet de recherche de l'étudiante. Ce même formulaire sert également de contrat de supervision officiel entre l'étudiante et la personne qui le dirige ainsi que de formulaire d'autorisation de dépôt de mémoire. Il doit être remis au secrétariat de la maîtrise.	Étudiante;
Première année; Session Été ou Deuxième année; Session automne	Projet de mémoire	Cette activité de 6 crédits vise à permettre à l'étudiante d'amorcer la rédaction du cadre théorique et méthodologique du mémoire. Ce document d'environ 30 pages excluant la bibliographie, comprend la problématique, la recension des écrits sur le sujet, les questions et objectifs de recherche, le cadre théorique, la méthodologie projetée et les considérations éthiques (Voir annexe III). À cette fin, les cours du tronc commun contribueront à l'élaboration du projet de mémoire, particulièrement les cours TRS8200 <i>Connaissance et travail social</i> , TRS 8205 <i>Méthodologie de recherche et travail social I</i> TRS8215 <i>Méthodologie de recherche en travail social II</i> . Le projet s'inscrit dans une démarche préliminaire à la réalisation du mémoire et doit être déposé au directeur ou la directrice avant ou pendant la première moitié du cours TRS8820 <i>Séminaire de mémoire</i> .	Étudiante; Professeures des cours TRS8200 et TRS8205; Personne qui dirige le mémoire;
Deuxième année : session automne ou hiver	Mérite scientifique	Présentation de l'étudiante ou de l'étudiant de son projet de mémoire, approuvé par sa directrice ou son directeur de recherche, au comité de mérite scientifique composé d'un membre du SCAE, de la directrice ou du directeur de recherche et d'un membre du corps professoral. Production de la fiche d'évaluation et de l'autorisation de déposer une demande de certificat éthique auprès du CERPE.	Étudiant ou étudiante Comité du mérite scientifique
Avant d'entreprendre sa recherche terrain	Demande d'approbation déontologique du projet de mémoire de maîtrise	Avant d'entreprendre sa recherche terrain, l'étudiante doit compléter le formulaire d'approbation déontologique. Ce document doit exposer les modalités de cueillette des données, notamment en ce qui a trait aux critères de sélection et de recrutement des sujets humains. L'étudiante doit aussi expliquer comment elle va s'assurer de respecter les règles de consentement libre et éclairé et de confidentialité.	Étudiante; Sous-comité d'évaluation et d'admission (SCAE)

Maîtrise en travail social : guide du mémoire

Deuxième année	Séminaire de mémoire	Le cours TRS8820 <i>Séminaire de mémoire</i> est suivi au moment de la rédaction du mémoire.	
Deuxième année; Sessions Automne Hiver Été	Mémoire	<p>Ce travail de recherche d'une valeur de 18 crédits constitue la modalité d'obtention du grade de maîtrise à l'intérieur du profil recherche. Ce document est un exposé écrit d'environ 80 pages excluant la bibliographie et les annexes, qui expose les résultats d'un travail de recherche (Voir annexe IV). Il peut être de type fondamental, expérimental ou appliqué, l'étudiante peut procéder par méthodologie qualitative ou quantitative ou autre stratégie appropriée (évaluation, recherche-action, etc.).</p> <p>Le cours TRS8820 <i>Séminaire de mémoire</i> accompagne la réalisation du mémoire. Les différentes étapes de la démarche de recherche spécifique au projet de l'étudiante sont à discuter et à valider par le directeur. Avant le dépôt du mémoire, l'étudiante doit aviser son directeur afin qu'il complète le formulaire d'autorisation de dépôt. L'étudiante doit ensuite remettre ce formulaire complété et approuvé par la signature de son directeur ou de sa directrice avec quatre (4) copies du mémoire, cinq (5) si co-direction).</p>	Étudiante; Professeure du cours TRS8820; Personne qui dirige le mémoire

Annexe II
Exemple d'une fiche d'évaluation
Mérite scientifique

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION

Décision du Comité d'évaluation du mérite scientifique des projets étudiants École de travail social

Date : _____ Évaluation du projet de mémoire de

_____ intitulé

Le Comité a fait l'examen de votre projet de mémoire de manière à en juger le mérite scientifique. Sa décision est la suivante :

Projet accepté ____ Projet à soumettre à nouveau ____

Le Comité est d'avis que (à cocher) :

- Votre projet ne nécessite pas de certificat d'éthique
- Votre projet nécessite un certificat d'éthique. Communiquez avec madame Anik Bergeron, responsable du CERPÉ à la Faculté des sciences humaines au 514.987.3000, poste 3642

Signature de la présidente (ou du représentant) du SCAE

c.c. _____ (directrice, directeur de recherche)

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU MÉRITE SCIENTIFIQUE DES PROJETS DE MÉMOIRE

École de travail social Grille d'évaluation élaborée par le SCAE, 1^{er} décembre 2014

Section 1 (recension des écrits, hypothèses, etc.)

- Problématique bien définie
- Objectifs/questions/hypothèses bien définies
- Pertinence du cadre théorique
- Clarté du cadre théorique
- Lien avec le travail social

Section 2 (méthodologie et plan d'analyse)

- Justification adéquate de la méthodologie choisie
- Procédure de recrutement adéquate
- Pertinence du type d'analyse proposé

Section 3 (forme et présentation)

- Qualité de la présentation écrite
- Qualité de la langue écrite
- Qualité de la présentation orale

Le Comité souhaite vous transmettre les commentaires évaluatifs suivants :

La note finale du projet (TRS 8810) sera octroyée par votre directrice ou directeur de recherche.

**Exemple de présentation projet de mémoire
École de travail social UQAM**

La problématique

Ce chapitre présente et définit la problématique à l'étude. Il fait le point sur les connaissances développées à ce jour à partir d'une revue étoffée de la littérature. On y retrouve notamment :

- La problématique
- L'état de la question
- La pertinence sociale et scientifique de la recherche
- Les questions et les objectifs de la recherche

Le cadre théorique

Ce chapitre présente le cadre théorique qui sous-tend la recherche, son articulation et l'opérationnalisation des concepts étudiés. L'étudiante doit expliquer et appuyer ses choix théoriques. On y retrouve notamment :

- Le modèle théorique ou cadre de référence utilisé
- Les principaux concepts (un-deux ou trois concepts-clé) et leur articulation autour du sujet

La méthodologie de recherche

Ce chapitre présente et explique clairement le cadre méthodologique de la recherche et les stratégies retenues. On y retrouve notamment :

- La stratégie générale de recherche
- La population à l'étude
- Les critères de sélection des sujets et les modalités de recrutement
- La méthode et les instruments de collecte des données
- La ou les méthodes d'analyse des données
- Les limites de l'étude

Les considérations éthiques

Cette section sert à préparer la demande d'approbation éthique pour recherche avec des sujets humains

- Risques et avantages de la recherche pour les sujets
- Moyens pour obtenir le consentement des sujets
- Respect de la confidentialité des données

Échéancier

Bibliographie détaillée

Annexe IV

**Exemple de présentation du mémoire
École de travail social, UQAM**

Introduction

En plus d'amener et de poser le sujet du mémoire, il est «coutume» en travail social de se situer personnellement et professionnellement par rapport à son objet d'étude.

Chapitre 1. La problématique

Chapitre 2. Les dimensions théoriques de l'étude

Chapitre 3. Les dimensions méthodologiques

Chapitre 4. Les résultats de recherche

Chapitre 5. La discussion

Il s'agit de démontrer sa capacité de développer une analyse et une interprétation personnelle des résultats et de dégager des pistes de réflexion pour la pratique et les politiques sociales.

Conclusion

On y présente généralement une synthèse de la recherche et des principaux résultats, ainsi qu'une ouverture sur les pistes de recherche à explorer.